

COMMUNE DE MESLAND

COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le 20 octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MESLAND, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des associations, sous la présidence de Monsieur Philippe GUETTARD, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 octobre 2020

Présents : Mesdames BECKER Corinne, LE MEUR Isabelle, Messieurs DELPY Jérôme, GERARD Jean-Pierre, GIRARDI Patrick, GUERIN Pierre-Alain, GUETTARD Philippe, LAFFRAY Didier, MULTEAU Dimitri, ODONNAT Cédric.

Absents excusés : Madame DELATTAIGNANT Marion qui donne pouvoir à Monsieur LAFFRAY Didier, Madame DE L'ECLUSE Anne-Sophie qui donne pouvoir à Monsieur GUETTARD Philippe, Madame PEUDEVIN Evelyne qui donne pouvoir à Madame BECKER Corinne, Messieurs GASNIER Richard, HELTZLE Jérôme.

Monsieur ODONNAT Cédric est désigné secrétaire de séance.

ATTRIBUTION MARCHÉ MAPA «AMÉNAGEMENT D'UN JARDIN PUBLIC ET D'UNE PASSERELLE PIÉTONNE»

Délibération n° 34/20 publiée le 23/10/2020 – Transmise à la Préfecture le 23/10/2020

M. le Maire rappelle qu'un Marché A Procédure Adaptée (MAPA) intitulé « Aménagement d'un jardin public et d'une passerelle piétonne » a été déposé sur la plateforme marchés-sécurisés.fr le 1^{er} août 2020 avec une date limite de réponse fixée au 11 septembre 2020 à 12h. Constitué de 4 lots, il a fait l'objet de dix-sept offres émanant de douze entreprises. L'acheteur est entré en négociation avec onze d'entre elles.

Le règlement de consultation stipule que les offres les plus avantageuses sont appréciées en fonction des critères énoncés ci-dessous avec une pondération. Le classement final des offres est établi en fonction de la note globale de chaque candidat, obtenue par cumul des deux notes de chaque critère défini ci-après :

1) Prix de la prestation (note NP sur 40 points) apprécié au regard de l'acte d'engagement et du DPGF fournis ; la note NP est établie de la manière suivante : $NP = (40 \times \text{Montant de l'offre la moins-disante acceptable}) / \text{Montant de l'offre analysée}$.

2) Valeur technique de la proposition (note NQ sur 60 points) jugée sur le mémoire technique. Ce critère reprend les aspects techniques du dossier et s'apprécie à travers l'analyse du mémoire technique que l'entreprise joint à son offre. Le mémoire technique doit présenter précisément les points suivants qui sont examinés en particulier :

- Sous critère 1 - Pertinence des moyens humains et matériels mobilisés pour les travaux (20 pts) :

Pertinence de la qualification de l'entreprise et du personnel, des moyens humains et matériels pour le chantier au regard des travaux envisagés.

Expérience de réalisations similaires. Si le candidat souhaite faire appel à un sous-traitant, il lui est conseillé de présenter la demande lors de la remise de l'offre : les compétences du sous-traitant sont alors présentées de la même manière que celles du candidat.

- Sous critère 2 – Méthodologie d'intervention (20 pts) :

Matériaux et références des équipements proposés.

Mesures prises pour la sécurité et l'hygiène sur le chantier, pour la gestion des déchets et pour la protection de l'environnement.

Le candidat doit présenter des fiches techniques pour les matériaux, les végétaux et les équipements qu'il propose de mettre en oeuvre.

- Sous critère 3 – Prise en compte des contraintes spécifiques du site et approche développement durable (20 pts) :

Méthode de gestion du chantier et des accès riverain, distance d'approvisionnement.

La meilleure offre est celle ayant obtenu la meilleure note N sur 100 points.

L'analyse des offres a été présentée dans le détail à la commission marchés publics par la maîtrise d'œuvre Sativa Paysage et Delta E&C le mercredi 14 octobre 2020. La commission a émis un avis favorable au classement établi par la maîtrise d'œuvre. La synthèse de cette analyse a été remise aux membres du Conseil municipal.

Il en résulte que le montant du marché est supérieur à l'enveloppe prévisionnelle de 165 000 € TTC, créditée frais de publicité inclus au compte D 2113 du budget 2020. Néanmoins, des aides extérieures abondées au-delà des montants attendus initialement et le fait que les travaux ont pris du retard et seront à mandater sur deux exercices, placent la commune en pleine capacité de pouvoir financer cette opération.

Fort de ces éléments, le Conseil municipal, après débat, décide à l'unanimité (13 voix POUR):

- de passer commande des travaux en attribuant le marché MAPA toutes PSE incluses d'un montant total de 235 101.72 € TTC comme suit :

	Entreprise mieux disante	Note globale /100	Montant HT	Montant TTC
Lot 1 – Offre de base			13 866.00	
Lot 1 – PSE1			6 980.00	
Lot 1 – PSE2			3 111.10	
TOTAL Lot 1	SERVA TP	82.21	23 957.10	28 748.52
TOTAL Lot 2	SAD TSD/DG DÉSAMIANTAGE	98	14 988.00	17 985.60
Lot 3 – Offre de base			48 700.00	
Lot 3 – PSE1			11 857.00	
Lot 3 – PSE2			209.00	
Lot 3 – PSE3			2134.00	
TOTAL Lot 3	ID VERDE	98	62 900.00	75 480.00

Lot 4 – Offre de base			92 197.00	
Lot 4 – PSE1			1 876.00	
TOTAL Lot 4	VEYER SA	94	94 073.00	112 887.60
TOTAL MARCHÉ			195 918.10	235 101.72

- de prévoir l'ouverture d'une autorisation de programme par délibération distincte,
- de donner pouvoir au Maire pour s'engager sur ces bases et signer tous documents afférents à ce dossier.

AUTORISATION DE PROGRAMME

Délibération n° 35/20 publiée le 29/10/2020 – Transmise à la Préfecture le 29/10/2020

L'engagement comptable du marché MAPA « Aménagement d'un jardin public et d'une passerelle piétonne », frais de publicité inclus, nécessite la création d'une autorisation de programme AP 20-01 pour ouvrir des crédits de paiement pluriannuels comme suit :

Exercice	Crédit de paiement
2020 – D 2113	165 000
2021 – D 2113	70 876
Total	235 876

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (13 voix POUR) :

- décide de créer l'autorisation de programme ci-dessus,
- donne pouvoir à M. le Maire pour engager les dépenses et signer tous documents autorisés par cette décision,
- dit que la somme de 165 000 € est inscrite au budget investissement 2020 et que celle de 70 876 € le sera à celui de 2021.

DEMANDE DE SUBVENTION « DOTATION DE SOLIDARITÉ RURALE » AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

Délibération n° 36/20 publiée le 29/10/2020 – Transmise à la Préfecture le 29/10/2020

M. le Maire propose de solliciter le Conseil départemental de Loir-et-Cher pour obtenir une subvention pour réfection de voirie au titre de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR41) 2021.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité (13 voix POUR) :

- de solliciter une subvention maximale auprès du Conseil départemental au titre de la DSR41 2021 pour effectuer des travaux de voirie Rue de la Perdrière, Rue de la Poste, Chemin du Prieuré et Rue de la Fontaine pour un montant maximum de 50 000 € HT à inscrire au budget investissement 2021,
- de donner mandat au maire pour effectuer la démarche et signer tous documents afférents à cette affaire.

DEMANDE DE SUBVENTION « DOTATION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT DURABLE » AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

Délibération n° 37/20 publiée le 29/10/2020 – Transmise à la Préfecture le 29/10/2020

M. le Maire propose de solliciter le Conseil départemental de Loir-et-Cher pour obtenir une subvention pour réaliser des travaux d'aménagement d'un parcours pédagogique, sécuriser le cheminement et installer des clôtures au titre de la Dotation Départementale d'Aménagement Durable (DDAD) 2021.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité (13 voix POUR) :

- de solliciter une subvention à hauteur de 80% du montant HT des travaux auprès du Conseil départemental au titre de la DDAD 2021 pour l'aménagement d'un parcours pédagogique, la sécurisation du cheminement et l'installation de clôtures pour un montant estimé à 12 000 € HT à inscrire au budget investissement 2021,
- de donner mandat au maire pour effectuer la démarche et signer tous documents afférents à cette affaire,
- de demander l'autorisation de commencer certains travaux urgents avant l'obtention de l'arrêté d'attribution.

MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES

Délibération n° 38/20 publiée le 29/10/2020 – Transmise à la Préfecture le 29/10/2020

M. le Maire explique que les décisions modificatives sont destinées à procéder en cours d'année, après le vote du budget primitif, à des ajustements comptables.

Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

La présente décision modificative du budget de l'exercice 2020 propose d'opérer des virements de crédits comme suit :

En dépenses d'investissement :

2041512 : GFP de rattachement – Bâtiments et installations : - 6 000 €

2041581 : Autres groupements – Biens mobiliers, matériel et études : + 49 000 €

2111 : Terrains nus : - 500 €

2151 : Réseaux de voirie : - 1 000 €

21533 : Réseaux câblés : - 38 000 €

21534 : Réseaux d'électrification : - 11 000 €

21538 : Autres réseaux : + 7 000 €

2184 : Mobilier : + 500 €

Il est proposé de réajuster les crédits ouverts sur ces articles pour prendre en charge les factures.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité (13 voix POUR) les virements de crédits ci-dessus.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Délibération n° 39/20 publiée le 29/10/2020 – Transmise à la Préfecture le 29/10/2020

En complément de la délibération 33-20 du 8 septembre 2020, Monsieur le Maire propose de voter les subventions qui avaient été différées aux associations suivantes :

- UNRPA Mesland Ensemble & Solidaires : 400 €,
- APE Mesland-Monteaux Association des Parents d'Elèves : 100 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité (13 voix POUR) ces deux subventions et donne pouvoir au maire pour mandater les dépenses correspondantes.

DÉCISIONS DU MAIRE

Dans le cadre des délégations du Conseil municipal, M. le Maire indique qu'il a pris les décisions suivantes :

- Achat d'un lave-vaisselle pour la Salle des associations pour un montant de 1980 € TTC prévu au budget,

POINTS DIVERS

- Chemin du Charmeteau : le chemin rural a été remis à son emplacement. L'empierrement de la partie d'accès aux bâtiments, effectué en régie communale, est en cours d'achèvement.
- Chemin d'accès à la borne incendie de la Bausserie : un chemin empierré a été réalisé en régie communale sur environ 100 m pour permettre l'accès des camions de pompiers à la nouvelle borne.
- Mise à disposition gracieuse à l'association AMAP meslandaise de la Salle des associations non chauffée pendant 1h 30 chaque mardi soir pour lui permettre la mise à disposition de paniers alimentaires à ses adhérents,
- Avis favorable unanime du Conseil municipal pour renommer le canton n° 8 d'Onzain en « Vallée de la Cisse » sur proposition du Conseil départemental, relayée par la Préfecture,
- Point sur l'activité scolaire

QUESTIONS DIVERSES

Aucune autre question diverse.